

Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir votre formulaire NB428, *Impôt et crédits du Nouveau-Brunswick*.
Pour en savoir plus, lisez les lignes correspondantes dans le cahier de formulaires.
Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas à la déclaration que vous nous enverrez.**

Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge

Montant maximal			4 371 00	1
Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration				2
Montant de base	-	32 543 00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Taux applicable	×	15 %		5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=			6
Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			7

Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire NB428.

Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			10 227 00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)		(maximum 4 228 \$)		3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire NB428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			18 667 00	1
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)		(maximum 4 228 \$)		3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire NB428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (pour vous-même)

(Supplément : calcul à faire si vous aviez moins de 18 ans le 31 décembre 2011)

Supplément maximal			4 228 00	1
Total des frais de garde d'enfants et de préposé aux soins pour vous, demandés par vous ou par toute autre personne				2
Montant de base	-	2 476 00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire NB428 le total de 7 248 \$ et du montant de la ligne 5 (maximum 11 476 \$), **sauf** si vous remplissez cette grille pour calculer le montant de la ligne 5848.

Grilles de calcul provinciales (suite)

Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base	7 248		00	1
Si la personne à charge avait moins de 18 ans le 31 décembre 2011, inscrivez le montant de la ligne 5 de sa grille de calcul de la ligne 5844. Si elle avait 18 ans ou plus , inscrivez « 0 ».				
	+			2
Ligne 1 plus ligne 2	=			3
Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire NB428	+			4
Ligne 3 plus ligne 4	=			5
Revenu imposable de la personne à charge (ligne 260 de sa déclaration)	-			6
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)				
Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire NB428 le montant le moins élevé : ligne 3 ou ligne 7.	=			7

Inscrivez à la ligne 5848 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada pour déterminer le montant que vous pouvez demander.

Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour une autre personne à charge				1
Inscrivez le moins élevé : 2 026 \$ ou 3 % de son revenu net (ligne 236 de sa déclaration).				
	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire NB428 le total des montants calculés pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 6152 – Crédit d'impôt du Nouveau-Brunswick pour dividendes

Calculez le montant à inscrire à la ligne 6152 du formulaire NB428 à l'aide de l'**une des deux** grilles ci-dessous :

- si vous avez inscrit un montant à la ligne 120 mais **aucun montant** à la ligne 180 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.		× 12 % =		

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire NB428.

- si vous avez inscrit un montant aux lignes 180 et 120 de votre déclaration, faites le calcul suivant :

Inscrivez le montant de la ligne 120 de votre déclaration.				1
Inscrivez le montant de la ligne 180 de votre déclaration.	-			
		× 5,3 % =		4
Ligne 1 moins ligne 2	=			5
Ligne 4 plus ligne 5		× 12 % =		
			+	6
	=			7

Inscrivez ce montant à la ligne 6152 du formulaire NB428.

Ligne 73 – Crédit d'impôt pour contributions politiques

Si le total de vos contributions politiques (ligne 72 du formulaire NB428) est de **1 075 \$ ou plus**, inscrivez 500 \$ à la ligne 73 du formulaire NB428.

Sinon, remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 72.

	La ligne 72 ne dépasse pas 200 \$	La ligne 72 dépasse 200 \$ mais pas 550 \$	La ligne 72 dépasse 550 \$	
Inscrivez le total de vos contributions.	-	-	-	1
	0 00	200 00	550 00	2
Ligne 1 moins ligne 2 (ne peut pas être négatif)	=	=	=	3
	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %	4
Ligne 3 multipliée par ligne 4	=	=	=	5
	+ 0 00	+ 150 00	+ 325 00	6
Ligne 5 plus ligne 6	=	=	=	7

Inscrivez ce montant à la ligne 73 du formulaire NB428.